

PROJET DE SOCIETE DE L'UNION POUR LA NATION CONGOLAISE

« U.N.C. »

Le Projet de Société de l'UNION POUR LA NATION CONGOLAISE, en sigle l'U.N.C., exprime sa vision de la société et de l'homme congolais.

En effet, l'U.N.C. veut d'un Congo réellement démocratique où vit un homme libre et épanoui dans sa triple dimension spirituelle et morale, intellectuelle et physique.

La démocratie, en tant que gestion de la cité par le peuple souverain directement ou indirectement par ses élus, est devenue une donnée universelle à cause de ses résultats probants. Elle est le mode choisi par l'U.N.C pour la gestion de la République Démocratique du Congo.

Elle implique la bonne gouvernance de la société par les dirigeants que le peuple se choisit librement pour un mandat déterminé, pendant et après lequel compte lui est rendu constamment. Sans préjudice de la délimitation légale des durées des mandats, le peuple renouvelle ou retire librement le mandat selon qu'il apprécie ou non les résultats lui présentés par ses élus. La démocratie sous-entend donc l'idée de l'alternance au pouvoir.

Elle implique aussi le respect de ce peuple au travers de ses droits et libertés fondamentaux reconnus par les instruments juridiques nationaux et internationaux.

L'U.N.C. fait de la démocratie un élément essentiel et fondamental de la vie en société congolaise. Elle tourne le dos à la dictature sous toutes ses formes et déclare la combattre de toutes ses énergies.

Elle proclame sa foi en l'Etat démocratique comme cadre d'épanouissement individuel et collectif.

Il ne peut exister une démocratie sans justice pour tous, garantie des droits et libertés fondamentaux, sans la distribution équitable du revenu national, sans le travail rémunérateur et créateur des richesses, sans initiative privée et sans la solidarité nationale par divers mécanismes de couverture sociale des risques inhérents à la vie de l'homme en société.

La justice sociale, l'accès de tous à de bonnes écoles, à des soins de santé de bonne qualité et à un logement décent sont autant d'objectifs visés par l'U.N.C., déterminée, par ailleurs à mener la lutte contre la pauvreté et la précarité en vue de conduire la République Démocratique du Congo à s'intégrer dans une économie mondialisée et à y garder sa compétitivité. Protéger nos concitoyens de la criminalité, de la discrimination sous toutes ses formes, et de la violence, et tout faire pour relever les grands défis écologiques et de développement de notre temps, rentrent dans la vision de l'U.N.C.

Son action est guidée par les idées forces solennellement exprimées dans ce projet de société qui est un appel aux gens ambitieux et de bonne volonté ayant les capacités nécessaires pour redonner la dignité au peuple congolais en s'alignant autour d'un projet politique tourné vers le progrès social, politique et économique.

Le projet de société de l'U.N.C. repose sur des valeurs fondatrices communes qui inspirent et guident l'engagement politique citoyen de ses membres. Historiquement, la lutte politique au Congo Démocratique se cristallise autour de deux moments essentiels : la lutte pour l'indépendance réelle et totale ainsi que la lutte pour l'avènement de la démocratie au cours desquelles plusieurs âmes de nos vaillants compatriotes ont péri. C'est pourquoi la lutte, la recherche d'une démocratie intégrale et tolérante qui réconcilie les aspirations individuelles et les besoins collectifs, sont placées au centre des préoccupations de l'U.N.C.

Les valeurs cardinales de l'U.N.C. sont :

Liberté : valeur essentielle qui permet à chacun d'imaginer, d'agir et de créer. Pour autant, la liberté ne doit pas faire oublier le respect dû à chacun. Elle invite à la responsabilité et ouvre la voie à la générosité et l'inventivité.

Solidarité : la cohésion nationale et sociale se bâtit sur la solidarité. Elle permet à chacun d'être protégé contre les aléas de la vie et de se sentir membre à part entière de la communauté nationale.

Egalité : c'est donner à chacun les mêmes chances devant les opportunités et les mêmes devoirs. Restaurer la dignité du travail et le sens de l'effort car le mérite et l'ascension sociale sont les signes d'une société qui progresse. L'U.N.C. veut d'une société où l'égalité des droits, des devoirs et des chances pour tous est une réalité et non une vue de l'esprit.

Nation : la nation républicaine fonde notre identité commune. Elle est riche d'une histoire et des luttes dont le peuple congolais est fier, lesquelles ont forgé sa volonté de vivre ensemble. Les valeurs républicaines, notre culture, nos langues, l'attachement à nos terroirs, la défense d'un système social équilibré et le sens de la création fondent cet attachement. La Nation se vit à travers des symboles qui doivent être maintenus et enseignés comme l'hymne national, les différentes luttes pour l'indépendance, la liberté et la démocratie, les sacrifices de nos martyrs, le drapeau national, etc. L'Etat républicain garantit la souveraineté nationale, l'intégrité et l'inviolabilité du territoire national et la protection de toutes les communautés qui forment la République Démocratique du Congo.

Travail productif et rémunérateur : tout homme a droit au travail en vue de contribuer à la création des richesses d'une part et à une rémunération digne pour le travail fourni d'autre part. « A travail égal, salaire égal. »

Coopération mutuellement avantageuse : la République Démocratique du Congo est un pays potentiellement riche par son sol, son sous sol, ses cours d'eau, ses forêts et savanes. L'exploitation de toutes ses richesses appelle le recours aux technologies qui souvent font défaut dans notre pays. D'où sa disponibilité à s'ouvrir au monde par le mécanisme de la coopération mutuellement avantageuse au travers lequel elle peut bénéficier du transfert des technologies.

Aussi, la République Démocratique du Congo reste-t-elle ouverte à toute nation qui aurait besoin de sa contribution pour son développement.

Protection de l'environnement : l'activité de l'homme laisse souvent et si on n'y prend garde, des séquelles sur l'environnement allant jusqu'à hypothéquer la vie des générations présentes et futures, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. D'où, la conservation de la nature, en termes d'actions, d'omissions et d'enseignements muséologiques, est une priorité pour l'U.N.C.

Tolérance et droit à la différence : chacun a le droit d'exprimer sans crainte sa pensée et les autres le devoir de l'écouter. Ceci pour combattre la pensée unique et unilatérale, source d'autocratie et de tyrannie, à la base de la régression spectaculaire que connaît notre pays. La tolérance et le droit à la différence sont pour l'U.N.C des ingrédients indispensables à la démocratie.

L'U.N.C. prône l'ouverture de la société congolaise aux étrangers, surtout à ceux qui ont choisi le Congo comme seconde patrie et de se soumettre, volontiers, aux lois du pays, car la démocratie ne signifie pas l'autarcie ni le repli sur soi. Les étrangers ont une place et une protection légale dans la société congolaise.

La société projetée par l'U.N.C. est celle dans laquelle l'Homme qui y trouve son mieux être, œuvre pour la paix sans laquelle aucun développement n'est possible.

C'est pourquoi, sa devise est « **L'UNION POUR LA PAIX ET LE PROGRES DE LA PATRIE** » Pour réaliser cet idéal, l'U.N.C. se fixe comme objectif l'émergence, par la voie démocratique, d'une société qui réponde aux aspirations fondamentales de la personne humaine, telles qu'elles ressortent des siècles de lutte pour le progrès et que les expriment aujourd'hui tous les peuples du monde épris de paix et de justice. La liberté, l'égalité, la justice et la dignité des hommes et des femmes, le bien-être, la responsabilité, la solidarité et le travail sont à n'en point douter les fondations d'une société prospère. L'engagement politique des congolais doit s'enraciner profondément dans ces valeurs qui sont fortes, pour générer le courage de les défendre constamment ainsi que la Nation.

En retrouvant le sens de leurs valeurs communes, les congolais seront à même de faire face aux défis politiques, sociaux, économiques et technologiques que leur lancent la société d'aujourd'hui et le monde de demain.

Dans ce monde en profonde mutation, souvent dominé par les intérêts particuliers et les corporatismes, l'action politique pour l'U.N.C, doit conduire les congolais vers une nation à visage nouveau et humain, en leur proposant un projet nourrissant un idéal, une vision fondée sur la morale.

L'U.N.C. s'engage sur la voie de la refondation de la puissance publique et de la réforme de l'Etat. Le parti œuvre pour la création d'un Etat fort, prospère et performant, garant du bien commun et, un Etat recentré aussi bien sur ses missions régaliennes que sur ses missions socio-économiques. Un Etat qui garantit la cohésion sociale, l'équilibre des territoires et l'égal accès de tous aux services publics.

L'Etat n'est pas une fin en soi : il doit être au service des citoyens et de l'intérêt général. Pour remplir sa mission dans un univers qui se mondialise, il doit se réformer, c'est-à-dire au lieu de tout régenter, il doit plutôt se concentrer sur ses missions qui lui sont propres (sécurité des personnes et des biens, justice, diplomatie et défense). Ce recentrage est urgent et nécessaire.

La sûreté n'est plus aujourd'hui garantie à chaque Congolais. Or chacun doit pouvoir vivre en sécurité dans une société libre et confiante. L'esprit de responsabilité individuelle doit plus que jamais être restauré, la responsabilité des parents réaffirmée, tandis que la prévention renforcée, l'instruction et le civisme rétablis. La majorité des jeunes Congolais connaissent mal les institutions de leur pays. Or, il faut y remédier par un bon enseignement et un encadrement civique efficient.

L'U.N.C. se veut un parti de transformation sociale, car la faillite des sociétés bureaucratiques ne lui fait pas oublier que le libéralisme excessif développe les inégalités, accentue les déséquilibres mondiaux, exploite les richesses du Tiers Monde et maintient, dans de nombreux pays, chômage et exclusions.

L'U.N.C. est donc favorable à une société d'économie mixte qui, sans méconnaître les règles du marché, fournit à la puissance publique et aux acteurs sociaux les moyens de réaliser des objectifs conformes à l'intérêt général.

Dans les secteurs clés qui déterminent la formation du citoyen (l'école, l'université, la radio et la télévision), les conditions de vie (logement, santé, environnement) l'U.N.C. veut tempérer les ardeurs et la rigueur implacable de la loi du marché.

Un service public abordable, l'aménagement du territoire, la planification, la politique budgétaire et fiscale doivent permettre démocratiquement aux citoyens de dégager les grandes priorités nationales, sans qu'ils ne s'en sortent broyés.

Le choix de l'U.N.C. est donc celle de l'économie sociale de marché basée sur une liberté économique raisonnable.

Celle-ci est le meilleur gage du progrès social. Un Etat fort, juste et impartial, doit être l'arbitre d'une économie saine. Il doit offrir un environnement favorable à la croissance et au plein emploi par une justice juste et équitable. Dans un monde ouvert, où la concurrence s'exerce au-delà des frontières, les acteurs économiques doivent bénéficier de la part de l'Etat, d'un environnement juridique, judiciaire et fiscal qui les sécurise, les incite et les rend compétitifs.

Comme l'entreprise, l'Etat doit être soumis à l'impératif d'efficacité. Il doit offrir aux Congolais un service performant et garantir une utilisation rationnelle des deniers publics.

L'U.N.C. affirme que toutes les libertés sont liées. Leur plein exercice, sur les plans politique, économique, social et culturel, est la condition essentielle de l'épanouissement de l'Homme et de progrès de la démocratie. L'U.N.C. a en effet conscience de la limite des droits quand ils ne

sont pas accompagnés des conditions concrètes susceptibles d'en permettre la jouissance et la réalisation.

L'U.N.C. croit donc fermement à la vertu du courage, gage du bon fonctionnement de notre démocratie. Le peuple attend de ses dirigeants d'être guidé. S'il est seul souverain pour valider les orientations qui lui sont proposées, les dirigeants ont pour premier devoir de les mettre en œuvre, sans faiblesse, ni démagogie. Le courage rendra à la République Démocratique du Congo et aux Congolais : audace, élan, volonté pour engager le renouveau attendu et redonner confiance.

L'U.N.C. se veut un parti ancré dans le monde du travail. Les mutations incessantes et profondes des sociétés contemporaines n'ont pas éliminé les oppositions de classes et groupes sociaux. C'est pourquoi, si les membres de l'U.N.C. entendent participer au combat pour le progrès de toute la société, ils sont particulièrement attentifs aux intérêts de tous les travailleurs et au développement de toutes leurs capacités d'action.

L'U.N.C. est fermement attachée à la liberté de conscience et à la laïcité de l'Etat.

Pour l'U.N.C., l'accès à l'information et à la culture est une condition essentielle de la démocratie. C'est pourquoi l'indépendance de la création et de la communication à l'égard du pouvoir politique et du pouvoir financier est indispensable. L'éducation et la formation doivent s'ouvrir au monde, aux nouvelles technologies et aux métiers de demain, faciliter l'insertion par l'emploi, développer le goût d'entreprendre et, pour cela, valoriser l'enseignement professionnel. L'assurance d'un emploi contribuera à apaiser la violence à laquelle cèdent certains jeunes qui s'estiment, avec raison, sans avenir.

La laïcité doit aujourd'hui, plus que jamais, retrouver son sens et sa force. Elle est l'expression de vivre ensemble, sans distinction de croyance, ni de foi. L'importance de cette notion qui traduit un espace de liberté en dehors de tout clivage communautaire, est réaffirmée. La laïcité reste la base d'un idéal universel des droits de l'Homme, base des combats présents et à venir.

L'U.N.C. affirme l'égalité de tous les citoyens et refuse toute discrimination fondée sur le sexe, la race, les convictions philosophiques ou religieuses, les choix de vie personnels. Le parti se donne pour vocation de favoriser l'intégration et l'adhésion aux valeurs de la République de tous ceux qui résident sur notre sol. Non seulement, l'Etat doit assurer la sécurité des biens et des personnes, mais encore doit-il conforter la cohésion sociale pour que se renforce en chacun le sentiment d'appartenance à la communauté nationale. La première condition en est l'égalité des chances à conditions égales et quelle que soit l'origine sociale.

Les membres de l'U.N.C. considèrent comme un acquis majeur les droits et les libertés que les femmes ont conquis. Ils s'engagent à lutter pour éliminer les discriminations qui subsistent. Ils mettront en œuvre au travers de leurs Statuts, dans leurs structures et dans leur pratique, une égalité de plus en plus réelle entre adhérents et adhérentes. En son sein, la parité est une exigence.

Parce qu'il n'y a pas d'hommes et de femmes libres dans une nation asservie ou assujettie, parce que tous les problèmes majeurs sont devenus mondiaux, l'action du Parti s'inscrit dans un cadre national et international.

Dans l'ordre international, l'U.N.C. condamne toute exploitation d'un peuple par un autre et soutient le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle lutte pour un développement économique respectant l'environnement et les équilibres naturels de la planète. Elle fait le choix de l'Afrique pour donner aux nations qui la composent les moyens d'affronter les défis de l'avenir. Les membres de l'U.N.C. vont contribuer à accélérer la construction africaine dans toutes ses dimensions politiques, économiques et sociales.

Parti de paix, l'U.N.C. luttera toujours contre la logique des blocs et œuvrera pour l'instauration de nouveaux rapports mondiaux.

L'U.N.C. s'engage à sauver la Nation. Il s'agit tout simplement de la sauver de l'enlèvement et de la dégénérescence qui la menacent. Ces choix sont simples. Ils répondent à l'appel de l'histoire. Les Congolais doivent l'entendre de cette oreille et œuvrer pour un changement qualitatif et quantitatif de leur société.

L'U.N.C. remet en cause le système actuel qui est éculé pour aller vers une véritable économie des besoins, respectueuse de son environnement, solidaire et juste dans la distribution des dividendes dégagés par l'activité de tous.

Le peuple congolais doit être porteur de l'idéal de paix, d'unité et de solidarité dans un effort soutenu par tous. Il doit se mettre au service de ses idées nobles, de ses valeurs et de ses convictions afin de prétendre réinventer la politique et asseoir une vraie démocratie au Congo. Le projet de société de l'U.N.C. est donc un NON à la résignation, et un OUI à l'esprit de construire une autre société, un autre monde, un monde merveilleux !

L'U.N.C. attend de ceux qui la représentent à tous les niveaux de responsabilité qu'ils s'inspirent dans leurs décisions et dans leurs actes des principes affirmés dans son projet de société.

L'U.N.C. fait le choix du régime semi-présidentiel, mieux adapté aux réalités de notre pays et au niveau de perception de notre peuple.

Il nous faut un Président de la République fort à la tête de l'exécutif avec un Gouvernement dirigé par un Premier Ministre, Chef du Gouvernement issu de la majorité siégeant au sein d'une Assemblée Nationale élue directement au suffrage universel par l'ensemble du peuple congolais organisé en circonscriptions électorales.

La poussée populaire incarnée par l'Assemblée Nationale est modérée et pondérée par la sagesse du Sénat composé des représentants des provinces.

L'U.N.C. veut d'une société dont les forces vives s'organisent dans les associations de la société civile et dont les églises servent de lampes aux pieds des politiciens. Elle réserve donc une place de choix aux forces vives de la nation qui doivent exercer librement leurs activités pour servir des repaires aux dirigeants.

Elle entend assurer la promotion de la presse et la dépenalisation des délits de presse au Congo afin de susciter une critique responsable et constructive.

L'U.N.C. adopte la social-démocratie comme idéologie et l'économie sociale du marché comme système de gestion économique du pays.

Son idéologie place donc l'homme et la société au centre de sa démarche et de son action, en lui offrant un cadre d'exercice de ses activités fondé sur le principe de la libre initiative qui, toutefois, tient compte des exigences de la vie en groupe, du partage, de la protection de l'environnement et du respect des lois ainsi que des intérêts du pays.

Au regard de cette volonté clairement exprimée, l'U.N.C. entend opérer, avec le peuple congolais, les changements qualitatifs et quantitatifs dans les domaines suivants :

I. DE LA DEMOCRATISATION

L'aspiration des congolais à la démocratie, comme forme moderne de gestion des Etats, depuis les pères de l'indépendance n'est pas à démontrer.

En effet, lors de la table ronde politique de Belgique en 1959, les pères de l'indépendance ont rêvé d'un Congo démocratique.

Peu avant ces assises, le Congo a organisé en 1957, les élections libres des Bourgmestres au suffrage universel direct. Ce fut un succès.

En 1960, notre pays a connu des élections législatives nationales qui ont porté Patrice Emery LUMUMBA à la tête du premier Gouvernement de la République. Joseph KASA-VUBU fut élu Président de la République au second degré.

Au sortir du conclave de Luluabourg, les leaders politiques de l'époque, poussés par l'aspiration du peuple congolais à la démocratie, ont donné à notre pays la dénomination République Démocratique du Congo.

Les élections législatives nationales qui ont eu lieu conformément à la Constitution de Luluabourg du 1^e août 1964, furent un succès tant dans l'organisation, pour un pays post-conflit, que dans leurs résultats qui ont permis à la coalition CONAKAT de Moïse TSHOMBE de recueillir la majorité parlementaire.

Mais le coup d'état du 24 novembre 1965 arrêta nette cette aspiration des congolais à la démocratie.

Le Congo qui deviendra Zaïre, va entrer et pour longtemps, dans un régime de Parti-Etat où les libertés seront étouffées.

Toutefois, à l'actif de ce système incarné par le Président MOBUTU SESE SEKO, il y a lieu de souligner la paix et l'unité nationale, comme héritage.

Le régime monolithique de MOBUTU n'a pas pu étouffer l'aspiration des congolais à la démocratie. Car quelques compatriotes à la tête desquels se trouvaient Etienne TSHISEKEDI et ses amis dont Frédéric KIBASSA MALIBA, MBWAKIEM NIAROLLEM, Marcel LIHAU EBUA et les autres, entreprirent une lutte non violente pour le retour de la démocratie dans notre pays. Leur mouvement qui connut l'adhésion massive des églises et autres forces vives de la nation, conduisit le Marechal MOBUTU à liquider son Parti-Etat et à proclamer, le 24 avril 1990, d'abord le pluralisme à trois et ensuite le pluralisme intégral.

Cette proclamation a amené l'ensemble du peuple congolais à réclamer et à obtenir l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine, un moment d'autopsie de la société congolaise, de manifestation de la liberté d'expression, et de définition des perspectives pour la société congolaise, à l'époque, société zaïroise.

La mise en œuvre des recommandations de la Conférence Nationale Souveraine n'a pu se faire à cause de la résistance de MOBUTU et de ses faucons.

C'est dans ce contexte politique, social et économique délétère que Mzee Laurent- Désiré KABILA est venu chasser MOBUTU du pouvoir en mai 1997.

Mais le caractère hétéroclite de l'alliance qui a porté Mzee Laurent-Désiré KABILA au pouvoir, ne lui a pas permis de mettre sur pied son projet de société car, une année après son arrivée à la tête de l'Etat, les contradictions internes de son alliance vont plonger le pays dans une nouvelle guerre à l'Est du pays. Il sera tué sur ces entrefaites et son fils, le Président Joseph KABILA lui succédera.

Ce dernier prit le pari de terminer la guerre par les négociations et d'organiser les élections libres et démocratiques.

Cette promesse rencontra l'approbation des congolais qui aspiraient à une société démocratique.

C'est pourquoi, ils prirent massivement part aux élections de 2006. Il y eut plus de 25.000.000 d'électeurs pour un pays post-conflit.

Ces élections ont donné naissance aux institutions véritablement démocratiques qui malheureusement sont pris en otage par les chefs des partis qui ont fait du mandat des élus un mandat impératif, les empêchant par divers stratagèmes de voter en tenant compte de leurs intérêts et non de ceux du peuple, souverain primaire. C'est qui est contraire à la Constitution de la République.

En effet, le mandat impératif veut dire le diktat des partis politiques sur les élus, contre leur propre volonté et celle du peuple.

Lorsque les élus ne se réfèrent plus aux électeurs pour décider, il y a détournement du suffrage contre le peuple. Dans ces conditions, la démocratie est en péril.

La démocratie, aspiration et quête permanente du peuple congolais depuis l'indépendance à ce jour, court un sérieux danger et aborde une dérive totalitaire.

C'est pourquoi l'U.N.C. s'engage à canaliser cette noble aspiration du peuple congolais pour le combat du renouveau démocratique au Congo.

A cet égard, l'U.N.C. s'engage à mener le combat d'une vraie démocratie au Congo, démocratie exempte de toute velléité du maintien au pouvoir par la force, par la corruption ou par toute autre voie qui s'écarte de la volonté librement exprimée par le peuple à travers les urnes.

C'est cette démocratie qui intègre et accepte l'idée de l'alternance au pouvoir par les urnes que prône l'U.N.C.

C'est cette démocratie qui ne recherche pas l'anéantissement des adversaires politiques, potentiels soient-ils, encore moins l'unanimité que prône aussi l'U.N.C.

C'est cette démocratie qui respecte le peuple et ses élus, qui bannit la corruption et l'intimidation que prône enfin l'U.N.C.

II. DE LA BONNE GOUVERNANCE

L'U.N.C. s'engage à gouverner le pays dans le respect des valeurs morales, spirituelles et historiques qui fondent la nation congolaise ainsi que de celles universellement admises.

Il s'engage également à gouverner dans le respect des valeurs républicaines, des lois et règlements du pays, dans l'ouverture avec le monde et spécialement les pays frontaliers de la République Démocratique du Congo.

L'U.N.C. s'engage à rendre constamment compte de sa gestion au peuple congolais et à se remettre en cause chaque fois que de besoin. Elle est ouverte à l'alternance au pouvoir.

Elle renonce à la corruption sous toutes ses formes dans la gestion du pays et s'engage à la combattre de tous ses forces.

Elle s'engage aussi à mener avec ses partenaires, la lutte contre la pauvreté en assurant une distribution équitable du revenu national notamment par la réhabilitation des structures et infrastructures sociales de base.

III. DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

L'U.N.C. veut instaurer une justice juste pour tous, exempte de corruption et d'influence. Pour ce faire, l'indépendance de la Magistrature garantie par la Constitution, l'amélioration des conditions de vie et de travail des Magistrats ainsi que la réduction des frais de justice afin d'en favoriser l'accès à tous sont des priorités dans ce secteur.

L'U.N.C. entend assurer le respect, la promotion, la protection des droits et libertés fondamentaux, le cas échéant, la sanction de leur violation.

Il s'engage enfin à assurer la promotion de la femme et sa représentation significative tant dans ses organes que dans les fonctions d'Etat.

IV. AFFAIRES ETRANGERES ET COOPERATION INTERNATIONALE

L'U.N.C. proclame son respect des instruments juridiques internationaux qui organisent les relations entre les Etats, sa foi en la Communauté internationale et en ses mécanismes ainsi que son adhésion aux principes de paix et de sécurité internationales.

Il prône la coexistence pacifique entre les Etats et le bon voisinage avec les pays frontaliers.

Pour ce faire, il entend redorer l'image de marque de la diplomatie congolaise par le recours à l'expertise nationale en la matière et par l'amélioration des conditions de vie et de travail des diplomates congolais.

La République Démocratique du Congo doit occuper la place qui lui revient sur l'échiquier international et spécialement en Afrique, au regard de son poids démographique et de sa position géostratégique. Elle doit assurer sa présence dans les organisations et dans la fonction publique internationales.

La coopération internationale doit être fondée sur le principe des avantages réciproques, garantissant les intérêts de la République Démocratique du Congo. Un accent particulier sera mis sur la coopération régionale et sous-régionale.

L'U.N.C. entend faire tirer à la République Démocratique du Congo le profit de la finance internationale par le biais de la coopération bilatérale et multilatérale notamment avec les institutions de Breton Woods, la BAD et autres.

V. DU TERRITOIRE NATIONAL, DE L'ARMEE NATIONALE, DES FORCES DE L'ORDRE ET DES SERVICES DE SECURITE

L'U.N.C. prend l'engagement de défendre l'intégrité du territoire terrestre, aérien, fluvial, lacustre et maritime de la République Démocratique du Congo dans ses frontières héritées de la colonisation.

Il fait sien le principe de l'intangibilité des frontières édicté par l'organisation panafricaine.

Aucune partie du territoire national ne sera cédée, ni prise pour quelque motif que ce soit.

La mise en place de la décentralisation telle que définit par la Constitution, est une priorité pour l'U.N.C. car, elle a été adoptée par référendum populaire.

La défense de la patrie est sacrée.

Pour ce faire, l'U.N.C. veut d'une armée nationale républicaine, dont les membres seront issus de toutes les provinces du pays selon leur poids démographique respectif, d'une armée formée, équipée, dissuasive et de développement commise en temps de paix aux travaux d'intérêt national.

L'U.N.C. veut d'une armée réellement apolitique et sans allégeance au pouvoir ni à l'opposition. Le casernement des militaires avec la construction des marchés, magasins, cantines, des hôpitaux et écoles dans les camps militaires modernes, est un projet qui tient l'U.N.C. à cœur.

L'amélioration des conditions de vie et de travail du militaire congolais est une priorité pour l'U.N.C.

La Police nationale doit être au service du peuple et symboliser pour ce dernier, la paix, la sécurité et l'ordre public.

Elle ne doit pas s'ériger en tribunal ; les officiers de police judiciaire doivent respecter la loi sur la détention en transférant tous les détenus et leurs dossiers dans les 48 heures au Parquet du ressort.

L'U.N.C. veut d'une société où il n'y a pas de prison pour dette ni pour toute autre affaire civile. Les services de sécurité seront mis exclusivement au service de la nation et de l'Etat et non à celui des tendances politiques quelle qu'elles soient, ou des individus.

La force est à la loi et non la loi à la force.

VI. DE L'ENSEIGNEMENT, LA SANTE ET DU TRAVAIL

L'U.N.C. croit en la capacité du congolais de transformer son environnement. Pour y arriver, il lui faut une formation et une instruction adaptées à ses réalités et besoins.

C'est pourquoi l'U.N.C. accorde une importance de premier plan à l'enseignement et à ses acteurs principaux que sont l'élève ou l'étudiant, l'enseignant, le parent ainsi que les gestionnaires des écoles.

Par rapport à l'enseignement, l'U.N.C. entend revoir les programmes des études en République Démocratique du

Congo en insistant sur les études techniques et professionnelles, sans délaissier la formation classique humaniste.

Il s'engage à rendre effectif la gratuité des enseignements publics primaires et maternels, à limiter la participation des parents au seul minerval tant au niveau secondaire, supérieur qu'universitaire.

Ce minerval tiendra compte du pouvoir d'achat du milieu où est situé l'établissement et sera dégressif selon qu'un parent a plusieurs enfants à l'école ou à l'université.

Les salaires des enseignants doivent être pris totalement en charge par l'Etat pour toutes les écoles publiques. Ils doivent assurer la dignité des enseignants afin de les mettre à l'abri de la corruption.

Le minerval des écoles, des instituts supérieurs et des universités privés sera fixé après concertation entre leurs promoteurs et les services compétents de l'Etat, en tenant compte du niveau de vie du milieu et des exigences de fonctionnement de chaque établissement selon les standards arrêtés par l'Etat.

Les écoles, instituts supérieurs et universités privés feront chaque année l'objet d'un contrôle de viabilité et de performance.

L'U.N.C. s'engage à doter chaque province d'au moins une université moderne et des instituts supérieurs techniques et pédagogiques avec possibilité d'essaimage.

Le recrutement des enseignants se fera sur concours après évaluation des critères moraux, techniques et de civisme.

La carrière des enseignants sera bien définie à l'avance, avec obligation pour les enseignants du supérieur et de l'université de former quinze (15) ans après, trois (3) homologues pour assurer la relève. L'Etat paie tous les enseignants du secteur public.

L'U.N.C. tient à la construction d'au moins trois (3) nouvelles écoles primaires et secondaires dans chaque territoire et commune.

L'U.N.C. respecte les engagements pris antérieurement avec les gestionnaires des écoles publiques. Elle reste ouverte aux demandes de leurs révisions par les partenaires.

Elle entend créer une synergie entre les milieux de formation et les milieux professionnels pour, à termes, former des jeunes aptes à créer de petites unités de production et des emplois.

La santé du congolais est une priorité pour l'U.N.C. car aucun développement n'est possible sans homme et femme bien portants et aptes.

C'est pourquoi la formation et le recyclage des médecins, des infirmiers, de laborantins et autres personnels de santé occupe une place de choix dans le projet de société de l'U.N.C.. Il en est de même de la réhabilitation et de la modernisation des hôpitaux et centres de santé à travers le pays.

L'U.N.C. envisage aussi la construction des nouveaux hôpitaux, dispensaires et centres de santé, des maternités, des laboratoires et des morgues à travers le territoire national.

La prise en charge par l'Etat des frais de fonctionnement et de la paie du personnel médical oeuvrant dans les services de santé publique, est une charge exclusive de l'Etat, sans préjudice des honoraires dus aux médecins pour leurs actes médicaux.

Une attention particulière est accordée à la pharmacie.

L'Etat doit redynamiser ce secteur en réhabilitant la chaîne de production pharmaceutique et le dépôt pharmaceutique national.

L'hôpital doit cesser d'être seulement un lieu de prescription médicale mais on doit y trouver, pour tous, les produits nécessaires pour les premiers soins fournis par les services pharmaceutiques de l'Etat.

L'accès aux soins doit être garanti pour tous, de telle sorte que disparaissent de nos hôpitaux, le principe de paiement préalable et la prise en otage des malades pour non paiement des factures.

L'accès aux hôpitaux et centres de l'Etat doit être, si pas gratuit, mais avoisiner la gratuité par la modicité de frais à payer.

L'U.N.C. encourage la recherche médicale dans tous les domaines.

Il va engager la lutte contre les pandémies et les maladies incurables comme le VIH/SIDA notamment par l'éducation, les campagnes de sensibilisation et de prévention ainsi que par l'accès gratuit au traitement, à l'instar des rétroviraux.

Pour l'U.N.C., le travail est à la fois un droit et un devoir pour chaque citoyen.

La création des petites entreprises de production doit être encouragée. La procédure pour ce faire doit être simplifiée, rapide et la moins coûteuse possible.

Tout travailleur a droit à un salaire à la fin de chaque mois. A travail égal, salaire égal.

Le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) doit être le résultat des concertations entre partenaires sociaux en tenant compte des réalités du marché.

Tout employeur doit s'affilier et affilier ses employés à la sécurité sociale. Les grandes entreprises seront appelées à contribuer à l'amélioration de l'habitat de leurs travailleurs notamment par le mécanisme du crédit-habitat.

VII. DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE ET DES FINANCES

En matière économique, l'U.N.C. opte pour la liberté d'entreprendre et la vérité des prix commandés par la loi de l'offre et de la demande.

Il veut stimuler la production et la consommation par le crédit bancaire dont il entend négocier les allègements des conditions avec le système bancaire national.

L'U.N.C. entend aussi alléger les conditions et formalités de création d'entreprises de telle sorte à en écourter la durée et le coût.

L'Etat devra subventionner certains secteurs vitaux non productifs, comme le transport, la santé et l'agriculture. La propriété privée est sacrée et ne peut faire l'objet d'une atteinte par quiconque, y compris l'Etat que conformément aux lois en vigueur. L'exercice du commerce est libre dans le respect des lois du pays.

Le petit commerce et le commerce de détail sont exclusivement réservés aux nationaux. Les étrangers désireux d'exercer le commerce peuvent s'engager dans le semi-gros, le gros, l'industrie, l'import et l'export.

Le rapatriement des bénéfices est garanti conformément à la loi en vigueur. En matière fiscale, l'U.N.C. est pour l'accroissement de l'assiette fiscale et la réduction du poids de l'impôt. « Trop d'impôt tue l'impôt ». La taxe doit être rémunératoire des services réellement rendus par l'Etat. Elle ne doit pas être un impôt dissimulé.

Le tarif douanier doit être incitatif des exportations et des importations. L'U.N.C. combat le protectionnisme douanier et économique.

A cet effet, il entend ouvrir effectivement le pays aux espaces économiques et financiers sous-régionaux, régionaux et planétaires.

Il entend également doter le pays d'un code des investissements le plus incitatif notamment par la création des zones franches d'impôts limitées dans un temps négocié avec les investisseurs.

VIII. DES INFRASTRUCTURES ET DU TRANSPORT

La route, disait Georges BALANDIER, c'est la civilisation. Sans elle, toute activité de production est rendue nulle à cause de l'immobilisme des personnes et de leurs biens.

C'est pourquoi l'U.N.C. fait de la route, entendue comme voie terrestre, voie ferrée, voie fluviale et lacustre, ainsi que les voies aériennes, l'une de ses priorités. Dans le secteur des routes terrestres, l'U.N.C. entend promouvoir la construction et la réhabilitation de la route reliant Kinshasa à Banana en passant par Matadi, Boma et Moanda, celle reliant Kinshasa à Kasumbalesa via Bandundu, Kikwit, Ilebo, Kananga, Mbuji-Mayi, Luena, Kolwezi, Likasi et Lubumbashi, et celle reliant Lubumbashi à Kisangani en passant par Kindu, Bukavu, Goma,

Butembo et Beni, l'axe Kisangani-Kinshasa étant desservi par le fleuve Congo. Les deux dernières nationales seront reliées entre elles par la bretelle Mbuji-Mayi, Lodja et Kindu. Une route devra relier Kisangani à Kinshasa en passant par Bumba, Lisala, Mbandaka, Kiri, Inongo, Mushie et Bandundu.

La voirie urbaine doit être réhabilitée et augmentée. Le dragage, le balisage des cours d'eau et le contrôle complet de l'espace aérien national est une préoccupation de l'U.N.C. qui s'engage à s'y investir à fond.

Tout en encourageant l'initiative privée dans le secteur de transports des personnes et des biens, l'Etat doit, pour l'U.N.C., participer au transport urbain en commun.

L'instrument national de transport aérien doit être revigoré par l'ouverture de son capital aux firmes étrangères ayant pignon sur rue.

Les sociétés publiques des transports fluviaux et ferroviaires doivent être subventionnées par l'Etat à cause du caractère social d'une partie de leurs missions, en l'occurrence, le transport des personnes.

IX. DES MINES ET DE L'ENERGIE

On ne le dira jamais assez : le Congo est un scandale géologique. Mais ses richesses minières ne profitent pas à l'ensemble de la population et n'induisent pas le développement national.

L'U.N.C. s'engage à changer cet état de chose demeuré chronique malgré la réforme intervenue dans ce secteur avec la promulgation du nouveau code minier.

Le secteur minier requiert sa libération de l'emprise des lobbies qui y ont fait main basse, l'encadrement fiscal des recettes qu'il engrange ainsi que la maîtrise des quantités produites réellement.

Pour éviter d'être juge et partie ainsi que la falsification des chiffres à la production, l'U.N.C. entend créer une société devant commercialiser les produits miniers de grandes entreprises minières telles que la GECAMINES, la MIBA, l'OKIMO et autres, question d'enrayer la fraude et d'instaurer la transparence en amont, la production et en aval, la commercialisation.

L'exploitation minière artisanale doit être strictement réglementée et soumise à une conditionnalité qui encourage l'implication des congolais. La fiscalité doit cesser d'être prohibitive pour devenir incitative, autant que les bénéfices que cette exploitation produit doivent améliorer les conditions de vie dans les zones minières.

Les conditions d'octroi des titres miniers doivent être allégées, en même temps que les ressources de l'Etat y afférents bien canalisées vers le Trésor public.

Pour l'U.N.C., l'énergie est à l'Etat, ce que le sang est au corps humain. Un Etat ne peut se développer sans énergie.

L'U.N.C. entend révolutionner le secteur de l'énergie hydroélectrique dans notre pays, en scindant la fonction de production qui sera mixte avec la participation majoritaire de l'Etat d'une part et celles de transport et de distribution qui seront totalement laissées aux privées d'autre part.

La réhabilitation et la mise en marche de toutes les turbines du barrage d'Inga destinées à la consommation interne et à l'exportation du courant électrique sont une priorité pour l'U.N.C. qui entend remettre en marche aussi les autres centrales hydroélectriques et construire des nouvelles micro-centrales dans les sites qui s'y prêtent à travers le pays.

Un accent particulier est mis sur l'énergie solaire. L'électrification rurale est un pari à gagner.

L'Etat congolais doit disposer d'un instrument à la mesure de ses besoins en produits pétroliers. Les attributions de cet instrument s'étendront de la prospection à la production des produits pétroliers en passant par les négociations et la signature des conventions d'exploitation garantissant la participation de l'Etat.

La parafiscalité des produits pétroliers ne peut être exorbitante afin d'en limiter la répercussion sur leur prix d'achat et ainsi réduire les coûts de transports et finalement celui des marchandises.

L'eau, c'est la vie, dit-on. La consommation des eaux non traitées causent les maladies hydriques qui sont à la base d'une forte mortalité.

C'est pourquoi l'U.N.C. prône la fourniture de l'eau potable jusque dans les villages. A cet égard, sa conviction est que l'Etat doit subventionner ce secteur important et vital.

Le bassin du Congo draine une des plus importantes hydrographies du monde. Notre pays a donc voix au chapitre dans tous les efforts déployés par la Communauté Internationale en vue du règlement de la crise de l'eau dans le monde.

X. DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ELEVAGE

Disposant de 48 % des forêts africaines, d'une importante hydrographie alimentée par une pluviométrie régulière qui alterne entre le Nord et Sud, la République Démocratique du Congo, avec ses 2.345.000 Km², dispose en outre des savanes et prairies traversées par des cours d'eau à travers toutes les périodes de l'année, se prête à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage aptes non seulement à combler ses propres besoins en alimentation mais aussi ceux de ses voisins. Elle peut aussi en exporter les produits.

Ses problèmes dans ces domaines sont celui d'organiser et de moderniser ses méthodes d'exploitation, de soutenir une recherche scientifique digne de ce nom et d'entretenir les routes de dessertes agricoles.

Dans cette optique, l'U.N.C. entend faire accéder notre agriculture à la motorisation et relancer la pêche industrielle sur le territoire maritime congolais, dans nos fleuves, affluents et lacs. Il va stimuler la recherche afin de mettre à la disposition des opérateurs de ces secteurs, les semences améliorées, les produits phytosanitaires, halieutiques et vétérinaires pour accroître la production.

Le travail de champ, de pêche et de l'élevage doit bénéficier d'un encadrement spécial de la part de l'Etat.

Les méthodes et moyens de réfrigération et de séchage des produits feront l'objet des études et de vulgarisation à travers les centres de production.

XI. GESTION FONCIERE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CONSERVATION DE LA NATURE

Le sol et le sous-sol congolais appartiennent à l'Etat qui en concède des droits réels conformément à la loi.

Le droit de propriété immobilière et mobilière est sacré et ne peut faire l'objet d'atteinte ou autres restrictions que conformément aux lois du pays.

La responsabilité du Conservateur des Titres fonciers dans l'établissement des certificats constatant des droits réels immobiliers doit être à la fois civile et pénale.

Le conservateur qui établit un titre sur un fonds déjà concédé ou sur un immeuble couvert par un certificat d'enregistrement vieux de plus de 2 ans sans que les conditions légales prévues quant à ce, ne soient remplies, doit subir la rigueur de la loi pénale.

Les droits des mutations proportionnels doivent être ramenés à des taux qui découragent la fraude que dorénavant, la loi doit punir avec la dernière énergie.

La décentralisation du service des titres fonciers et du cadastre afin de rapprocher l'administré de l'administration, est un impératif pour l'U.N.C. qui envisage la création d'un fichier informatisé de gestion foncière et immobilière nationale, avec des antennes à travers le territoire national. Avec 48% des forêts tropicales d'Afrique, habitat d'une faune aussi variée que diversifiée et avec le bassin du Congo qui draine une hydrographie importante, la République Démocratique du Congo dispose des espèces végétales, animales et halieutiques abondantes, parmi lesquels les espèces rares qui ne se retrouvent que sur son territoire, à l'instar du Bonobo et de l'Okapi. D'autres spécimens sont en voie de disparition, tels que le gorille de montagne et le rhinocéros blanc.

Il se dégage de cette situation le rôle de premier plan que notre pays doit jouer dans les domaines de l'environnement et de la conservation de la nature.

Nul n'ignore que nos forêts contribuent à l'absorption des gaz à effet de serres émis par les pays industrialisés.

L'exploitation rationnelle de toutes ces ressources peut à la fois apporter des revenus substantiels au Congo et en même temps contribuer à lutter contre la rupture des équilibres fondamentaux des écosystèmes.

L'U.N.C. est pour un juste milieu, c'est-à-dire, une exploitation qui tienne compte des besoins d'habitat des populations humaines riveraines et animales ainsi que ceux de la préservation des équilibres écologiques et de la protection de la nature.

Ce juste milieu ne peut aller sans compensation pour la République et ses populations. C'est pourquoi l'U.N.C. joint sa voix à celles des autres pays poumons de la biosphère pour que les pays industrialisés pensent à compenser le manque à gagner subséquent à l'exploitation massive des forêts et des espèces animales rares.

L'U.N.C. s'engage à respecter les conventions internationales pour la protection des espèces rares (CITES), tout en demandant des compensations aux pays développés.

L'assainissement de l'environnement et la lutte contre la pollution sont aussi ses combats.

Les parcs et les aires protégés doivent tenir compte des besoins de la population en termes d'espace agricole et en besoins alimentaires. Pour ce faire, les responsables des parcs étudieront les solutions à proposer en faveur des populations riveraines par rapport à leurs besoins de champs et en protéine animale, qui doivent provenir en priorité de l'élevage.

XII. DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Nos villes appellent un développement harmonieux et une modernisation afin d'offrir à leurs habitants des conditions de vie meilleures, à l'instar des grandes cités de ce monde.

Pour ce faire, l'urbanisme doit être un préalable au lotissement des terres et une exigence pour la délivrance des autorisations de bâtir, de telle sorte que ses règles et exigences bien respectées conduisent à l'émergence des cités homogènes où cessent de cohabiter des immeubles en hauteur avec les maisons taille basse voire des bicoques.

L'uniformisation des clôtures et de ton de couleur pour les nouvelles cités feront la beauté de nos quartiers. La promotion du crédit habitat en faveur de toutes les couches de la population et à des conditions d'accès et de remboursement à la portée de toutes les bourses est une préoccupation que l'U.N.C. veut convertir en réalité.

L'habitat qui est un besoin vital pour tout être humain, impose à l'Etat le devoir de s'y pencher le plus sérieusement du monde afin d'y apporter des solutions adéquates. L'Etat ne doit pas démissionner devant ce besoin vital des populations, ni laisser celles-ci le rencontrer en désordre, chacun y allant à sa manière.

L'Etat dispose d'un patrimoine immobilier dont le statut doit être bien clarifié selon que ses immeubles relèvent de son domaine public ou privé.

Les immeubles du domaine public de l'Etat destinés aux bureaux des services publics et au logement des officiels et hauts fonctionnaires de l'Etat doivent faire l'objet d'une protection spéciale qui les mette à l'abri des désaffectations de complaisance. Il faut même en augmenter le nombre, réfectionner et réhabiliter ceux qui existent afin de rendre aux représentants de l'Etat, la dignité nécessaire à l'exercice et au prestige de leurs fonctions.

Les immeubles du domaine privé de l'Etat doivent faire l'objet d'une gestion conforme au marché immobilier afin de rapporter, au Trésor public, des revenus qui permettent de les entretenir et d'en construire d'autres pour le bien de la population.

A cet effet, l'U.N.C. prône la création d'un office de gestion des immeubles du domaine privé de l'Etat.

XIII. DE LA FEMME ET DE L'ENFANT

L'U.N.C. accorde une place de choix à la femme et à l'enfant. Ne dit-on pas qu'éduquer une femme, c'est éduquer une société d'une part et, que l'avenir d'un pays dépend de ce qu'il fait de ses enfants, d'autre part ?

C'est pourquoi, l'U.N.C. s'investira dans l'accomplissement de la parité en assurant la promotion de la femme ainsi que sa représentation dans les charges publiques à tous les niveaux.

L'U.N.C. entend réaliser la gratuité de l'enseignement primaire avec son corollaire qu'est son caractère obligatoire.

Les familles seront encouragées à réserver le même traitement et les mêmes chances aussi bien à la jeune fille qu'au jeune garçon dans le ménage.

L'impunité zéro est décrétée à l'égard des auteurs des viols des mineurs et des femmes.

XIV. DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

La culture en tant qu'expression matérielle et immatérielle de la vie en société à travers les âges, constitue un patrimoine qui se lègue des générations en générations.

L'art, sous toutes ses formes, en est l'expression matérielle qu'il faut promouvoir et sauvegarder à l'épreuve du temps.

La culture et l'art sont le reflet du dynamisme d'un peuple. Ils constituent le ressort du développement de tout peuple.

Leur importance pour le progrès n'est plus à démontrer.

L'U.N.C. qui en saisit la portée, entend y asseoir toute sa stratégie de développement et de construction de la société congolaise. Voilà pourquoi ces éléments attirent sa meilleure attention et qu'elle leur réserve la place qui leur revient dans son projet de société.

La promotion de la culture et des arts congolais à travers le monde est un impératif qui va ouvrir les portes du Congo à d'autres civilisations.

Avec ses sites naturels, sa faune variée et sa flore abondante, la culture et les arts congolais vont ouvrir notre pays à la curiosité des autres et notre tourisme s'en trouvera ainsi prospère.

L'U.N.C. est conscient que l'industrie touristique congolaise a besoin de la construction des structures et infrastructures d'accueil des touristes dignes de ce nom. Il nous faut des hôtels de classe avec un personnel qualifié, des moyens de transport reliant tous les coins du pays et bien sûr, la sécurité pour nos visiteurs. La culture, les arts et le tourisme doivent constituer une chaîne de production des devises étrangères fortes pour le pays, en sus de nos exportations des biens et services.

XV. DE LA POSTE, DES TELEPHONES ET TELECOMMUNICATIONS

L'UNC qui connaît le rôle historique et important joué par la poste dans ce pays, tant en ce qui concerne le traitement et la circulation du courrier qu'en ce qui concerne la récolte et la circulation de l'argent, prend le pari de restaurer ce secteur qui compte parmi les plus importants dans la vie d'une Nation.

Il s'agira notamment de réduire la circulation informelle des documents sur support papier et de rendre obligatoire leur mouvement par la poste. Le mandat postal doit renaître.

Pour ce faire, l'UNC attend assainir la gestion de l'administration postale pour en accroître l'efficacité.

Tout en reconnaissant quelques progrès accomplis dans les secteurs de la téléphonie cellulaire en particulier et de télécommunication en général, l'UNC voudrait dans ce secteur, veiller à la protection des consommateurs et à leur offrir des services de qualité en termes notamment de débit d'accessibilité et de prix.

La problématique de la parafiscalité dans ce secteur est à examiner dans le triple sens de protéger le pouvoir d'achat, de créer des emplois et de protéger ainsi que de promouvoir les investissements.

XVI. DES SPORTS ET DES LOISIRS

Un vieux sage a dit « mensa sana in corpore sana », ce qui se traduit par un esprit sain dans un corps sain.

L'importance des sports et des loisirs dans la vie d'un homme se passe aujourd'hui de tout commentaire, dans la mesure où leur pratique contribue à le maintenir en bonne santé et à le débarrasser des stress.

Le sport est devenu une occasion de rencontre et un facteur de rapprochement entre différents peuples. Il se présente aussi comme une nouvelle industrie qui brasse beaucoup de capitaux pour ceux qui ont su l'organiser.

Le Congo qui a fait ses preuves dans beaucoup de disciplines sportives doit s'investir dans la modernisation de ses structures et infrastructures sportives.

Deux fois champion d'Afrique des Nations, une fois champions d'Afrique des Nations pour la compétition réservée aux joueurs évoluant sur le continent, avec plusieurs clubs champions d'Afrique des clubs, pour ne parler que du football sans oublier d'autres disciplines sportives dans lesquelles il aligne des champions, le Congo n'a jamais organisé une seule finale de la CAN ni meeting continental d'athlétisme. Quel paradoxe ? il faut bien y mettre un terme.

L'action de l'U.N.C. dans ce secteur va dans deux sens : la formation de l'athlète et la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures sportives conformes aux normes internationales. L'U.N.C. s'y emploiera une fois aux affaires.

Le loisir en tant qu'ensemble d'activités récréatives et restauratrices, est essentiel dans le maintien en forme des masses laborieuses.

L'U.N.C. entend l'organiser et y faire profiter toutes les couches sociales à travers les différents quartiers de nos cités, notamment par l'investissement privé et public.

* *
*

L'U.N.C. veut d'une société congolaise où les droits et libertés fondamentaux des citoyens sont garantis, respectés et dont les violations sont sanctionnées par une justice juste pour tous, où le pouvoir revient au peuple qui l'exerce directement par référendum, indirectement par ses élus ou par les mandataires désignés par ses élus, où l'armée et la police à la fois apolitiques et républicaines assurent la protection du territoire national, la sécurité des personnes et de leurs biens, où le revenu national est redistribué à tout le monde à travers les services de l'enseignement, de la santé, de logement, des sports et loisirs, où sa culture et ses arts lui servent de repaires et d'ouverture au monde et où sa flore et sa faune sont gérées en tenant

compte des écosystèmes mondiaux et des générations futures, bref, d'un Congo prospère et sain, où il fait bon vivre.

Un tel pari, loin de relever de l'utopie, est à la portée de nos efforts par une volonté ferme et un travail partagé et coordonné.

L'U.N.C. invite le peuple congolais à adhérer à son projet de société afin que tous ensemble, nous participions à la transformation du pays pour une vie meilleure que celle d'aujourd'hui. Le travail libère l'Homme, dit-on.

L'Union pour la Nation Congolaise.

République Démocratique du Congo
UNION POUR LA NATION CONGOLAISE
« U.N.C »

*Parti politique enregistré par l'Arrêté Ministériel
n° 111 du 19 juin 2010*



PROJET DE SOCIETE

JUILLET 2011